

## Projet de création d'un parc cinéraire naturel

Règlement modifiant le Règlement sur le Plan directeur d'aménagement et de développement relativement à la création d'une aire de grande affectation publique, institutionnelle et communautaire dans le quartier Val-Bélair, R.V.Q. 3212

Projet de Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de la Haute-Saint-Charles sur l'urbanisme relativement à la zone 66204Fb, R.C.A.6V.Q 343

---

### Activité de participation publique



#### **Assemblée publique de consultation et demande d'opinion au conseil de quartier de Val-Bélair**

##### **Date et heure**

Le 20 décembre 2023, à 19 h

##### **Lieu**

Centre culturel Georges-Dor, 3490, route de l'Aéroport (salle RC-19)

##### **Déroulement de l'activité**

1. Accueil et présentation des intervenants.
2. Présentation du déroulement.
3. Rappel du cheminement des demandes de modification à la réglementation d'urbanisme et du processus de consultation prévu selon la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et la Charte de la Ville de Québec – capitale nationale du Québec.
4. Présentation des moyens utilisés pour informer le public de la consultation publique et de la demande d'opinion au conseil de quartier.
5. Mention que la fiche synthèse présentant le projet de modifications réglementaires est disponible en ligne.
6. Présentation du projet de modification à la réglementation d'urbanisme par les personnes-ressources.
7. Mention que ce projet de modification à la réglementation d'urbanisme R.C.A.6V.Q 343 et R.V.Q. 3212 ne contiennent pas de disposition susceptible d'approbation référendaire.
8. Rappel de la tenue d'une consultation écrite dans les 7 jours suivant la consultation publique pour le R.C.A.6V.Q 343.
9. Période de questions et commentaires du public.
10. Période de questions et commentaires du conseil de quartier.
11. Recommandation du conseil de quartier.

### **Activité réalisée à la demande du :**

Conseil municipal pour le R.V.Q. 3212 (modification PDAD)

Conseil d'arrondissement de la Haute-Saint-Charles pour le R.C.A.6V.Q 343

---

### **Projet**

Le projet consiste en la création d'un parc cinéraire naturel. Le site aurait pour principale mission d'être consacré à l'inhumation des cendres des défunts et à leur commémoration en assurant le maintien du couvert forestier puisque les cendres seront enterrées ou dispersées dans la forêt. Il est également prévu d'aménager un sentier ainsi que des aires de recueillement et de repos.

La zone concernée se situe entre la rue Jean-Bardot et le boulevard Valcartier.

### **Les principales modifications**

Pour permettre la réalisation du projet, une modification au [Plan directeur d'aménagement et de développement \(PDAD\) de la Ville de Québec](#) est nécessaire et préalable aux modifications à la réglementation d'urbanisme.

Il est donc suggéré de modifier le PDAD pour y créer une nouvelle zone correspondant à la grande aire d'affectation du sol *Publique, institutionnelle et communautaire*, puis de modifier la réglementation d'urbanisme afin d'y autoriser les usages suivants :

- *Cimetière;*
- *Cinéraire;*
- *P2 Équipement religieux;*
- *R1 Parc.*

Ce projet ne contient pas de disposition susceptible [d'approbation référendaire](#).

### **Documentation disponible dans le site Web de la Ville de Québec :**

<https://www.ville.quebec.qc.ca/citoyens/participation-citoyenne/activites/fiche.aspx?IdProjet=611>

---

### **Participation**

#### **Administrateurs du conseil de quartier de Val-Bélair :**

- M<sup>me</sup> Maryline Côté
- M<sup>me</sup> Francine Dion, présidente
- M. Benoit Duchesne, vice-président
- M<sup>me</sup> Jane Hicks, secrétaire
- M. Charles Gillespie
- M. Jean Thibault, trésorier
- M<sup>me</sup> Louise Sauvageau

**Conseillère municipale :**

- M<sup>me</sup> Bianca Dussault, conseillère municipale du district électoral de Val-Bélair

**Personnes-ressources :**

- M<sup>me</sup> Rose Pichette, conseillère en urbanisme, Division de la planification stratégique du territoire
- M<sup>me</sup> Nathalie Cournoyer, conseillère en urbanisme, Division de la gestion territoriale
- M. Yvon Rodrigue, président-directeur général, Harmonia

**Animation de la rencontre :**

- M<sup>me</sup> Sayana Khuon, conseillère en consultations publiques, Service des relations citoyennes et des communications

**Nombre de participants :**

12 participants, dont 7 administrateurs du conseil de quartier et 5 citoyens

**Recommandation du conseil de quartier**

À l'unanimité, le conseil de quartier de Val-Bélair recommande au conseil d'arrondissement de la Haute-Saint-Charles d'adopter le projet de Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de la Haute-Saint-Charles sur l'urbanisme relativement à la zone 66204Fb, R.C.A.6V.Q 343.

Options soumises au vote		Description des votes
Options	Nombre de votes	
A.	7	<b>Accepter la demande</b> Recommander aux autorités municipales concernées d'approuver le projet de modification à la réglementation d'urbanisme
B.	0	<b>Refuser la demande</b> Recommander aux autorités municipales concernées de ne pas approuver le projet de modification à la réglementation d'urbanisme
C.	0	<b>Accepter la demande, avec proposition d'ajustement</b> Recommander au conseil d'arrondissement d'approuver le projet de modification à la réglementation d'urbanisme, mais avec une demande particulière
<b>Abstention</b>	<b>0</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>7</b>	

## Questions et commentaires du public

- **Intervention 1** : Quelles actions seront prises pour assurer de la protection du milieu et de la faune, demande un administrateur.

**Réponse du requérant** : *Il y aura un plan de préservation de la forêt, de la faune et de la flore. Il importe de préciser que le projet consiste à installer un cimetière cinéraire dans la forêt sans la modifier.*

- **Intervention 2** : Avec la création de nouvelles zones, est-ce que cela pose un préjudice pour les propriétés actuelles du secteur, se questionne un administrateur.

**Réponse de la Ville** : *Les propriétés qui se trouvent présentement dans les zones visées sont régies par droits acquis. Les modifications proposées n'auront aucun impact sur les propriétés puisque le régime de droit acquis reste le même.*

- **Intervention 3** : Un administrateur partage des préoccupations concernant l'accessibilité et la circulation des véhicules lourds, notamment avec la présence de la carrière et du dépôt à neige dans ce secteur.

**Réponse du requérant** : *Nous sommes conscients de cet enjeu.*

- **Intervention 4** : Une administratrice demande s'il y aura des unités sanitaires dans le parc.

**Réponse du requérant** : *La décision n'est pas encore prise, mais il est très probable que des stations sanitaires soient installées.*

- **Intervention 5** : Une administratrice souhaite savoir si le site sera accessible durant l'hiver.

**Réponse du requérant** : *Le site sera accessible pour l'inhumation durant l'hiver. La conservation des cendres se fera entre octobre et mai.*

- **Intervention 6** : En créant deux nouvelles zones, est-ce qu'il y aura du développement possible dans le secteur, demande un administrateur.

**Réponse de la Ville** : *Il n'est pas prévu de faire du développement dans ces deux nouvelles zones.*

---

## Nombre d'interventions

6 interventions

---

## Prochaines étapes

Transmettre ce rapport au conseil municipal, à la Division de la gestion territoriale, à la Direction de l'Arrondissement de la Haute-Saint-Charles et au conseil d'arrondissement de la Haute-Saint-Charles.

---

## Réalisation du rapport

### Date

Le 8 janvier 2024

### Rédigé par :

M<sup>me</sup> Sayana Khuon, conseillère en consultations publiques, Service des relations citoyennes et des communications

### Approuvé par :

M<sup>me</sup> Francine Dion, présidente du conseil de quartier de Val-Bélair

## Projet de création d'un parc cinéraire naturel

Projet de Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de la Haute-Saint-Charles sur l'urbanisme relativement à la zone 66204Fb, R.C.A.6V.Q 343

---

### Activité de participation publique



#### **Assemblée publique de consultation et demande d'opinion au conseil de quartier de Val-Bélair**

##### **Date et heure**

Le mercredi 21 février 2024, à 18 h 30

##### **Lieu**

Centre culturel Georges-Dor, 3490, route de l'Aéroport (salle RC-19)

##### **Déroulement de l'activité**

12. Accueil et présentation des intervenants.
13. Présentation du déroulement.
14. Rappel du cheminement des demandes de modification à la réglementation d'urbanisme et du processus de consultation prévu selon la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et la Charte de la Ville de Québec – capitale nationale du Québec.
15. Présentation des moyens utilisés pour informer le public de la consultation publique et de la demande d'opinion au conseil de quartier.
16. Mention que la fiche synthèse présentant le projet de modifications réglementaires est disponible en ligne.
17. Présentation du projet de modification à la réglementation d'urbanisme par la personne-ressource.
18. Mention que ce projet de modification à la réglementation d'urbanisme R.C.A.6V.Q 343 ne contient pas de disposition susceptible d'approbation référendaire.
19. Rappel de la tenue d'une consultation écrite dans les 7 jours suivant la consultation publique pour le R.C.A.6V.Q 343.
20. Période de questions et commentaires du public.
21. Période de questions et commentaires du conseil de quartier.
22. Recommandation du conseil de quartier.

##### **Activité réalisée à la demande du :**

Conseil d'arrondissement de la Haute-Saint-Charles pour le R.C.A.6V.Q 343

---

## Projet

Le projet consiste en la création d'un parc cinéraire naturel. Le site aurait pour principale mission d'être consacré à l'inhumation des cendres des défunts et à leur commémoration en assurant le maintien du couvert forestier puisque les cendres seront enterrées ou dispersées dans la forêt. Il est également prévu d'aménager un sentier ainsi que des aires de recueillement et de repos.

La zone concernée se situe entre la rue Jean-Bardot et le boulevard Valcartier.

### Les principales modifications

Pour permettre la réalisation du projet, une modification au [Plan directeur d'aménagement et de développement \(PDAD\) de la Ville de Québec](#) est nécessaire et préalable aux modifications à la réglementation d'urbanisme.

Il est donc suggéré de modifier le PDAD pour y créer une nouvelle zone correspondant à la grande aire d'affectation du sol *Publique, institutionnelle et communautaire*, puis de modifier la réglementation d'urbanisme afin d'y autoriser les usages suivants :

- *Cimetière;*
- *Cinéraire;*
- *P2 Équipement religieux;*
- *R1 Parc.*

Ce projet ne contient pas de disposition susceptible [d'approbation référendaire](#).

### Documentation disponible dans le site Web de la Ville de Québec :

<https://www.ville.quebec.qc.ca/citoyens/participation-citoyenne/activites/fiche.aspx?IdProjet=611>

---

## Participation

### Administrateurs du conseil de quartier de Val-Bélair :

- M<sup>me</sup> Lyne Vézina
- M<sup>me</sup> Francine Dion, présidente
- M. Benoit Duchesne, vice-président
- M<sup>me</sup> Marilyne Côté
- M. Maxime Falardeau
- M. Jean Thibault, trésorier

### Conseillère municipale :

- M<sup>me</sup> Bianca Dussault, conseillère municipale du district électoral de Val-Bélair

### Personne-ressource :

- M<sup>me</sup> Nathalie Cournoyer, conseillère en urbanisme, Division de la gestion territoriale

**Animation de la rencontre :**

- M<sup>me</sup> Sayana Khuon, conseillère en consultations publiques, Service des relations citoyennes et des communications

**Nombre de participants :**

6 participants, dont 6 administrateurs du conseil de quartier

**Recommandation du conseil de quartier**

À l'unanimité, le conseil de quartier de Val-Bélair recommande au conseil d'arrondissement de la Haute-Saint-Charles d'adopter le projet de Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de la Haute-Saint-Charles sur l'urbanisme relativement à la zone 66204Fb, R.C.A.6V.Q 343.

Options soumises au vote		Description des votes
Options	Nombre de votes	
B.	6	<b>Accepter la demande</b> Recommander aux autorités municipales concernées d'approuver le projet de modification à la réglementation d'urbanisme
C.	0	<b>Refuser la demande</b> Recommander aux autorités municipales concernées de ne pas approuver le projet de modification à la réglementation d'urbanisme
D.	0	<b>Accepter la demande, avec proposition d'ajustement</b> Recommander au conseil d'arrondissement d'approuver le projet de modification à la réglementation d'urbanisme, mais avec une demande particulière
<b>Abstention</b>	<b>0</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>6</b>	

**Nombre d'interventions**

Aucune intervention



## Prochaines étapes

Transmettre ce rapport à la Division de la gestion territoriale, à la Direction de l'Arrondissement de la Haute-Saint-Charles et au conseil d'arrondissement de la Haute-Saint-Charles.

---

## Réalisation du rapport

### Date

Le 7 mars 2024

### Rédigé par :

M<sup>me</sup> Sayana Khuon, conseillère en consultations publiques, Service des relations citoyennes et des communications

### Approuvé par :

M<sup>me</sup> Francine Dion, présidente du conseil de quartier de Val-Bélair